



COMMUNE DE SANNES
PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
DU vendredi 30 mars 2026 À 18H00

Président de la séance : Paul COPETE

Secrétaire de séance : Isabelle HAAS

Membres présents : Paul COPETE (Maire), Isabelle HAAS, Brice DE BALMAN, Armelle TOUATI, Eve MAUREL, Bruno PEREZ, Frédéric AMOURDEDIEU, Valérie LEALE, Annie LAKEHAL BOUHEZZA, Romain LA PIGNOLA, Christelle ORGIAS-MANZONI

Absents/Pouvoirs : 0

Quorum : OUI - présents 11/11

Approbation du PV du dernier conseil :

Le dernier conseil portait sur l'élection du Maire, la création des postes d'adjoints et l'élections de deux adjoints ainsi que sur le vote de l'indemnité de fonction du Maire.

Le Procès-Verbal du 20/03/2026 est approuvé à l'unanimité.

Ordre du jour :

- Délibération fixant les indemnités de fonction des adjoints et des conseillers municipaux délégués
- Délibération portant désignation des membres de la commission d'appel d'offre
- Délibération relative aux délégations consenties au maire par le conseil municipal
- Délibération portant désignation des élus délégués au Parc Naturel Régional du Luberon
- Délibération portant désignation des élus délégués au Syndicat d'énergie Vauclusien
- Délibération portant désignation des élus délégués au Syndicat Durance Luberon
- Délibération portant désignation des élus délégués à la SPL Durance Pays d'Aigues
- Délibération portant désignation de l' élu délégué à la SAFER
- Délibération portant désignation de l' élu délégués à la Chambre de l'agriculture
- Délibération portant création d'une commission des finances et désignation de ses membres

Ajouts à l'ordre du jour

- Désignation du ou des correspondants défense.

Le conseil municipal accepte les ajouts à l'ordre du jour.



Délibérations adoptées et rapports au vu desquels elles ont été adoptées

N° de délibération	Objet	Rapports de présentation	Votes	
			POUR	CONTRE
2026-13	Indemnités de fonction des adjoints et des conseillers municipaux délégués		11	0
2026-14	Désignation des membres de la commission d'appel d'offre		11	0
2026-15	Délégations consenties au maire par le conseil municipal		11	0
2026-16	Désignation des élus délégués au Parc Naturel Régional du Luberon		11	0
2026-17	Désignation des élus délégués au Syndicat d'énergie Vauclusien		11	0
2026-18	Désignation des élus délégués au Syndicat Durance Luberon		11	0
2026-19	Désignation des élus délégués à la SPL Durance Pays d'Aigues		11	0
2026-20	Désignation de l' élu délégué à la SAFER et à la Chambre de l'agriculture		11	0
2026-21	Création d'une commission des finances et désignation de ses membres		11	0

Ouverture des débats :

- **Délibération n°2026-13 fixant les indemnités de fonction des adjoints et des conseillers municipaux délégués**

Après avoir échanger avec les adjoints au Maire ainsi qu'avec les conseillers municipaux à qui il souhaitait déléguer certaines missions, Monsieur le Maire a pris un arrêté municipal numéro 2026-13 qui fixe l'étendu des délégations accordées à ces derniers.

Conformément à cet arrêté et proportionnellement aux délégations de chacun voici la proposition concernant la rémunération de chacun.

De la même manière que pour les indemnités du Maire, les indemnités des adjoints et des conseillers délégués est un pourcentage de l'indice brut 1027.

- Isabelle HAAS – 1^{ère} adjointe : 10,89%
- Brice DE BALMAN – 2^{ème} adjoint : 9,49%
- Armelle TOUATI – 1^{ère} conseillère déléguée : 3,89%
- Valérie LEALE – 2^{ème} conseillère déléguée : 2,43%
- Annie LAKEHAL-BOUHEZZA : 3^{ème} conseillère déléguée : 2,68%
- Bruno PEREZ : 4^{ème} conseiller délégué : 3,29%



Il est précisé que ces indemnités ne sont pas des salaires et permettent aux titulaires de ces dernières de couvrir les frais afférents à leurs missions et délégations notamment les frais de déplacement.

Le conseil municipal se prononce sur cette proposition et l'approuve à l'unanimité.

• **Délibération 2026-14 portant désignation des membres de la commission d'appel d'offre**

Conformément aux articles L.1414-2 et L.1411-5 du code général des collectivités territoriales, le conseil municipal doit élire les membres de la commission d'appel d'offre pour la durée du mandat.

Monsieur le Maire propose Brice DE BALMAN, Bruno PEREZ et Romain LA PIGNOLA en tant de membres titulaires et Eve MAUREL, Isabelle HAAS et Frédéric AMOURDEDIEU en tant que membres suppléants.

Les conseillers se portent candidats.

Le vote à main levée fait état de 0 vote contre, 0 abstention, la proposition est approuvée à l'unanimité.

• **Délibération 2026-15 relative aux délégations consenties au maire par le conseil municipal**

Conformément aux articles L.2122-22 et L.2122-23 du code général des collectivités territoriales le conseil municipal peut déléguer au maire pour la durée du mandat certaines attributions de cette assemblée. Ces délégations ont pour but de favoriser une administration communale fluide pour la durée du mandat.

Les délégations proposées d'être déléguées au maire sont les suivantes :

- 1° D'arrêter et modifier l'affectation des propriétés communales utilisées par les services publics municipaux et de procéder à tous les actes de délimitation des propriétés communales ;
- 2° De fixer, dans les limites déterminées par le conseil municipal, les tarifs des droits de voirie, de stationnement, de dépôt temporaire sur les voies et autres lieux publics et, d'une manière générale, des droits prévus au profit de la commune qui n'ont pas un caractère fiscal, ces droits et tarifs pouvant, le cas échéant, faire l'objet de modulations résultant de l'utilisation de procédures dématérialisées ;
- 4° De prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants lorsque ces derniers sont inférieurs au seuil de procédure formalisée ;
- 5° De décider de la conclusion et de la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans ;
- 6° De passer les contrats d'assurance ainsi que d'accepter les indemnités de sinistre y afférentes ;
- 8° De prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans les cimetières ;
- 9° D'accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges ;
- 11° De fixer les rémunérations et de régler les frais et honoraires des avocats, notaires, huissiers de justice et experts ;
- 16° D'intenter au nom de la commune les actions en justice ou de défendre la commune dans les actions intentées contre elle, dans les cas définis par le conseil municipal, et de transiger avec les tiers dans la limite de 1 000 € pour les communes de moins de 50 000 habitants ;
- 24° D'autoriser, au nom de la commune, le renouvellement de l'adhésion aux associations dont elle est membre ;
- 26° De demander à tout organisme financeur l'attribution de subventions dans la limite de 500 000€ ;



27° De procéder, dans les limites fixées par le conseil municipal, au dépôt des demandes d'autorisations d'urbanisme relatives à la démolition, à la transformation ou à l'édification des biens municipaux ;

28° D'exercer, au nom de la commune, le droit prévu au I de [l'article 10 de la loi n° 75-1351 du 31 décembre 1975](#) relative à la protection des occupants de locaux à usage d'habitation ;

30° D'admettre en non-valeur les titres de recettes, ou certaines catégories d'entre eux, présentés par le comptable public, chacun de ces titres correspondant à une créance irrécouvrable d'un montant inférieur à un seuil fixé par délibération du conseil municipal, qui ne peut être supérieur à un seuil fixé par décret. Ce même décret précise les modalités suivant lesquelles le maire rend compte au conseil municipal de l'exercice de cette délégation ;

Le conseil municipal doit se prononcer sur cette proposition.

Le vote à main levée fait état de 0 vote contre, 0 abstention, la proposition est approuvée à l'unanimité.

- **Délibération n°2026-16 Désignation des élus délégués au Parc Naturel Régional du Luberon**

Comme à chaque renouvellement de conseil municipal le Parc du Luberon demande d'élire les nouveaux délégués qui siègeront aux réunions et aux comités syndicaux pour représenter la commune.

Monsieur le Maire propose Armelle TOUATI en tant que déléguée titulaire et Bruno PEREZ en tant que délégué suppléant. Les conseillers se portent candidats.

Le vote à main levée fait état de 0 vote contre, 0 abstention, la proposition est approuvée à l'unanimité.

- **Délibération n°2026-17 Désignation des élus délégués au Syndicat d'énergie vauclusien**

De la même manière les délégués doivent être élus au Syndicat d'énergie vauclusien.

Monsieur le Maire propose Armelle TOUATI en tant que déléguée titulaire et Bruno PEREZ en tant que délégué suppléant. Les conseillers se portent candidats.

Le vote à main levée fait état de 0 vote contre, 0 abstention, la proposition est approuvée à l'unanimité.

- **Délibération n°2026-18 Désignation des élus délégués au Syndicat Durance Luberon**

De la même manière les délégués doivent être élus au Syndicat Durance Luberon.

Monsieur le Maire se propose en tant que délégué titulaire et Isabelle HAAS en tant que déléguée suppléante.

Les conseillers se portent candidats.

Le vote à main levée fait état de 0 vote contre, 0 abstention, la proposition est approuvée à l'unanimité.



- **Délibération n°2026-19 Désignation des élus délégués à la SPL Durance Pays d'Aigues**

Il s'agit de la SPL qui régies les crèches sur le territoire de COTELUB. De la même manière les délégués doivent être élus à la SPL.

Monsieur le Maire se propose en tant que délégué à l'assemblée spéciale et représentant de la commune à l'assemblée générale.

Le vote à main levée fait état de 0 vote contre, 0 abstention, la proposition est approuvée à l'unanimité.

- **Délibération n°2026-20 Désignation des élus délégués à SAFER et à la Chambre de l'agriculture**

De la même manière les délégués doivent être élus à la SAFER et à la Chambre de l'agriculture.

Monsieur le Maire propose Frédéric AMOURDEDIEU en tant que délégué titulaire et lui-même Paul COPETE en tant que délégué suppléant.

Les conseillers se portent candidats.

Le vote à main levée fait état de 0 vote contre, 0 abstention, la proposition est approuvée à l'unanimité.

- **Délibération n°2026-21 Création d'une commission communale des finances et élection de ses membres**

Conformément à l'article L.2121-22 du code général des collectivités territoriales, le conseil municipal est compétent pour créer des commissions chargées d'étudier les questions soumises au conseil.

Il apparait très important de créer une commission des finances à voix consultative pour échanger sur les questions relatives aux finances de la commune.

Sachant que le Maire est de droit le Président de toutes les commissions communales, Monsieur le Maire propose d'élire quatre commissaires pour siéger et propose à Frédéric AMOURDEDIEU, Isabelle HAAS, Brice DE BALMAN et Bruno PEREZ en tant que commissaires.

Les conseillers se portent candidats.

Le vote à main levée fait état de 0 vote contre, 0 abstention, la proposition est approuvée à l'unanimité.



DIVERS :

La Préfecture a demandé de désigner un ou des correspondants défenses au sein du conseil municipal. Ce ou ces correspondants seront les relais avec la préfecture en cas de catastrophe naturelle ou autre évènement d'urgence.

Cette désignation ne prend pas la forme d'une délibération.

Monsieur le Maire demande donc à l'ensemble des conseillers qui se porte volontaire pour devenir correspondant défense pendant la durée du mandat ?

Candidats :

- Paul COPETE
- Romain LA PIGNOLA
- BRICE DE BALMAN

La session ordinaire du Conseil Municipal se termine. Monsieur le Maire déclare le conseil municipal clôt à 18h46

Signature du président :

Signature du secrétaire :